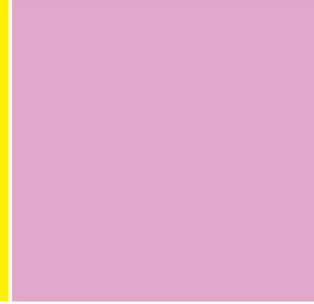
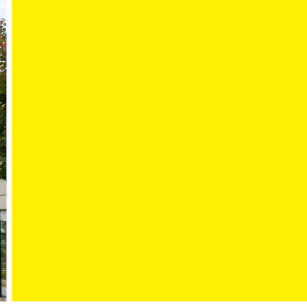




OBSERVATOIRE DES ZONES URBAINES SENSIBLES



RAPPORT ANNUEL Bilan et perspectives 2007 – 2008



Octobre 2008



Programme partenarial

Chef de file : Communauté urbaine de Strasbourg

Ont collaboré :



Octobre 2008 © ADEUS

L'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise
9 rue Brûlée. BP 47R2 67002 Strasbourg Cedex

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
1. LES TERRITOIRES D'OBSERVATION	3
2. SITUATION DES ZUS DE LA CUS	5
2.1. Le devenir des ZRU	5
2.2. Caractéristiques géographiques	5
2.3. Caractéristiques démographiques	6
3. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	7
3.1. La population active	7
3.2. Les établissements implantés dans les ZUS	8
3.3. Les politiques mises en oeuvre en faveur de l'emploi et du développement économique	8
4. HABITAT ET ENVIRONNEMENT URBAIN	15
4.1. Caractéristiques du parc de logements	15
4.2. Les politiques menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie	15
5. SANTÉ	19
5.1. Les professionnels de la santé	19
5.2. Les politiques menées en faveur de la santé publique	20
6. RÉUSSITE SCOLAIRE	21
6.1. Scolarisation et niveaux de diplômes	21
6.2. Les classes primaires et les effectifs scolaires	21
6.3. Les politiques menées en faveur de la réussite scolaire	22
7. SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	29
7.1. La tendance des faits de délinquance	29
7.2. Les politiques menées en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique ..	29
8. SERVICES PUBLICS	33
8.1. Les équipements administratifs	33
8.2. La desserte en transports en commun	33
8.3. L'intervention du PIC URBAN	35
CONCLUSION	37

PRÉAMBULE

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, dite "Loi Borloo", instaure dans son article 3 un Observatoire national des ZUS, placé sous l'autorité du Ministre chargé de la politique de la ville et sous la responsabilité fonctionnelle de l'administration centrale en charge de la politique de la ville.

Cet Observatoire est chargé de mesurer l'évolution des inégalités sociales et des écarts de développement dans les zones urbaines sensibles, de suivre la mise en oeuvre des politiques publiques en leur faveur, de mesurer les moyens spécifiques mis en oeuvre et d'en évaluer les effets par rapport aux objectifs et aux indicateurs de résultats que la loi mentionne dans son annexe.

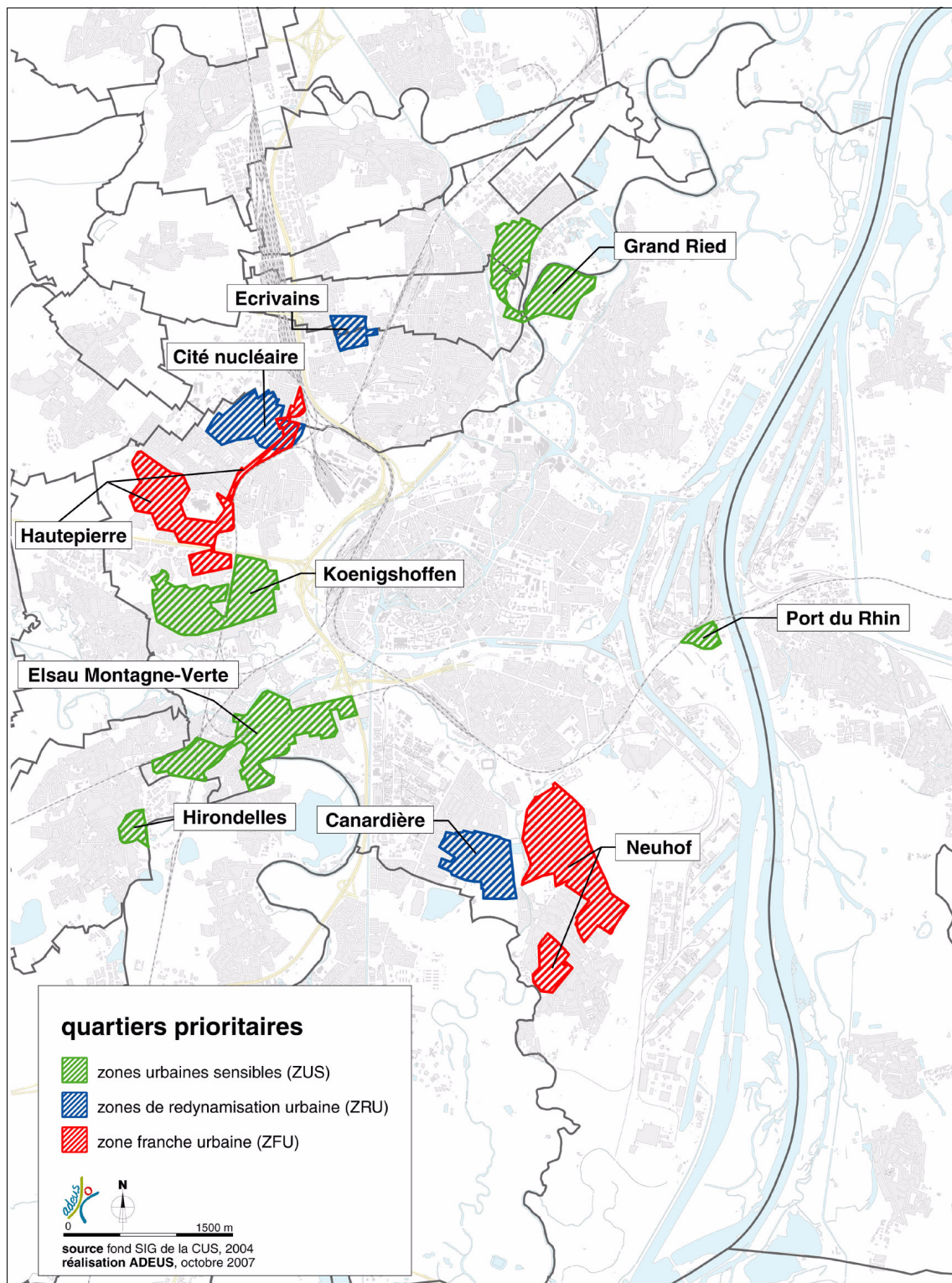
Dans son article 4, la loi fait également obligation aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale de procéder à la présentation d'un rapport d'observation auprès de leurs assemblées délibérantes. Ce rapport, comme celui de l'Observatoire national, porte sur l'évolution des inégalités territoriales en zones urbaines sensibles, par rapport au reste du territoire concerné et sur les moyens mis en oeuvre pour les réduire.

Le présent rapport s'inscrit dans ce cadre. Il s'agit du troisième exercice de ce genre dans la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) depuis l'adoption de la loi. Il se base sur les six grandes familles d'indicateurs listés en annexe de la loi, et est complété en annexe par une fiche de présentation pour chacune des zones urbaines sensibles.

1. LES TERRITOIRES D'OBSERVATION

Dans la CUS, on dénombre 10 zones urbaines sensibles, qui selon les critères nationaux, sont classées en zone urbaine sensible (ZUS), en zone de redynamisation urbaine (ZRU) ou en zone franche urbaine (ZFU).

CARTE N°1 : Les zones urbaines sensibles de la CUS



2. SITUATION DES ZUS DE LA CUS

2.1. LE DEVENIR DES ZRU

Créées par le décret de 1997, le dispositif des zones de redynamisation urbaine (ZRU), arrive à terme au 31 décembre 2008. Il privera donc les établissements implantés dans ces zones à partir du 1er janvier 2009, des exonérations définies par la loi :

Mesures fiscales et sociales	Nouveau régime unique au 1er janvier 2002
Taxe professionnelle	5 ans d'exonération : - réservée aux établissements de moins de 150 salariés, - dans la limite d'une base nette révisée annuellement, - quelle que soit l'activité.
Impôt sur les bénéfices	5 ans d'exonération - réservée aux entreprises nouvelles sans limite d'effectif, - exonération dégressive sur 5 ans (2 années à 100 %, puis 75 %, 50 %, et 25 %), - bénéfice exonéré plafonné à 225 000 € par période de 36 mois.
Cotisations sociales	Pour les entreprises appliquant une durée de travail de 35 heures hebdomadaires au plus, majoration annuelle de l'allègement de charges sociales par salarié à temps complet et par an. Les créations d'emploi sont exonérées durant 1 an des cotisations patronales de sécurité sociale, dans la limite de 50 salariés et de 1,5 fois le SMIC.
Cotisations sociales personnelles maladie-maternité des artisans et commerçants	5 ans d'exonération dans la limite de 1,4 fois le SMIC. Ouverture des droits à fin 2004.

Source : DIV

2.2. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

Les dix ZUS du département du Bas-Rhin se trouvent toutes dans la CUS, dont huit pour tout ou partie dans la seule ville de Strasbourg.

Trois d'entre elles sont "intercommunales" :

- la ZRU des Ecrivains, qui s'étend sur les communes de Schiltigheim et de Bischheim,
- la ZUS Grand Ried, qui se situe sur les bans communaux de Strasbourg, Bischheim et Hoenheim,
- du fait de son extension en mai 2007, la ZFU de Hautepierre s'étend dans son extrémité Nord sur le ban communal de Schiltigheim.

Par ailleurs, la ZUS Tiergaertel - Hironnelles se trouve à Lingolsheim.

2.3. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Les seules données démographiques disponibles sont issues du recensement de la population mené par l'INSEE en 1999. Ce sont néanmoins à ce jour les seules données fiables permettant de dresser le profil démographique des ZUS.

Avec une superficie de 722 hectares en 2006, élargies à 754 ha du fait de l'extension de la ZFU de Hautepierre en mai 2007, et 83 255 habitants en 1999, les ZUS représentent :

- 3 % de la superficie de l'unité urbaine,
- 16 % des ménages,
- 19 % de la population,
- 27 % des moins de 20 ans,
- 31 % des familles mono-parentales,
- 40 % de la population de nationalité étrangère.

Les ZUS de Strasbourg représentent à elles seules près de 90 % de la superficie totale des ZUS. Les plus grandes zones sont la ZFU du Neuhof (près de 154 ha), et les ZUS de la Montagne-Verte et de Koenigshoffen (respectivement près de 123 ha et de 107 ha).

Les zones franches de Hautepierre et du Neuhof comportent le plus grand nombre d'habitants. Cependant, ce ne sont pas les secteurs les plus densément peuplés. La ZRU des Ecrivains compte la plus forte densité de population et la ZUS de l'Elsau Montagne-Verte, la plus faible.

Les grandes caractéristiques démographiques des ZUS strasbourgeoises sont les suivantes :

- plus d'un ménage sur 5 réside en ZUS,
- les habitants des 8 ZUS strasbourgeoises représentent à eux seuls plus de 25 % de la population de la ville,
- les jeunes de moins de 20 ans qui résident en ZUS représentent plus du tiers des moins de 20 ans de l'ensemble de la commune,
- près de 40 % des familles mono-parentales de Strasbourg résident dans les 8 ZUS de la ville,
- les personnes de nationalité étrangère qui résident en ZUS à Strasbourg représentent près de 45 % des étrangers de la ville..

TABLEAU N°1 : Densité de population dans les ZUS en 1999

Secteurs	Superficie en hectares	Population en 1999	Densité par hectare
ZFU Hautepierre (Strasbourg - Schiltigheim)	107	13 862	130
ZFU Neuhof	154	12 702	83
ZRU Ecrivains (Schiltigheim - Bischheim)	19	4 919	259
ZRU Cronembourg	67	8 668	129
ZRU Meinau	63	8 743	139
ZUS Elsau Montagne-Verte	123	9 245	75
ZUS Koenigshoffen	107	11 369	106
ZUS Port du Rhin	10	1 364	136
ZUS Grand Ried (Strasbourg - Bischheim - Hoenheim)	92	10 507	114
ZUS Hirondelles (Lingolsheim)	11	1 876	171
Ensemble des ZUS	722	83 255	115
Strasbourg	7 827	263 941	34
Unité urbaine	21 834	427 184	20

Source : DIV - INSEE

3. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1. LA POPULATION ACTIVE

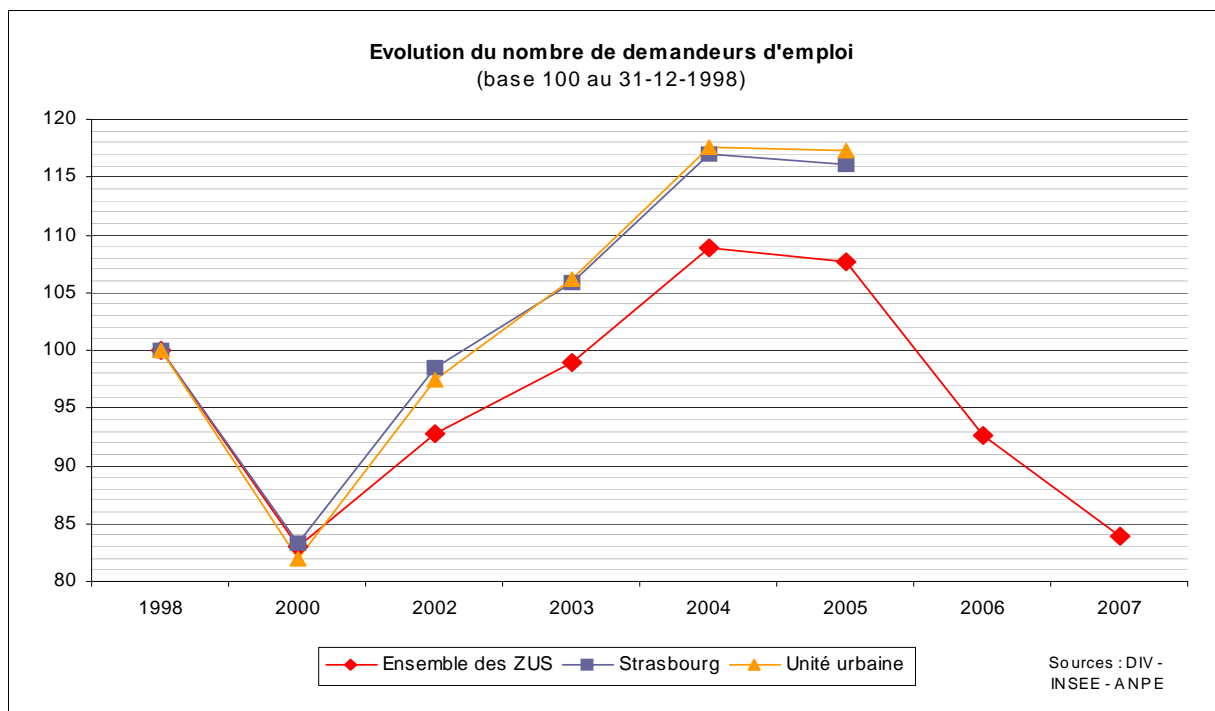
La population des ZUS est particulièrement frappée par le chômage. Le taux de chômage y est près de 2 fois plus élevé que dans l'ensemble de l'agglomération. Le nombre de chômeurs recensés représente le tiers de l'ensemble de l'agglomération.

TABEAU N°2 : La population active en 1999

Emploi et chômage	Ensemble des ZUS	Strasbourg	Unité urbaine
Population active totale	35 359	119 092	200 457
Nombre d'actifs ayant un emploi	27 662	102 649	176 905
Nombre d'actifs ayant un emploi salarié	26 442	93 682	162 282
Taux d'activité des 15-24 ans	67 %	67 %	70 %
Nombre total de chômeurs	7 627	16 178	23 105
Taux de chômage total	22 %	14 %	12 %

Source : DIV - INSEE

GRAPHIQUE N°1 : Les demandeurs d'emploi en fin de mois



L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi dans l'ensemble des ZUS est positive. La diminution amorcée entre 2004 et 2005 s'est largement confirmée depuis, puisque l'on atteint le niveau de l'an 2000. Toutefois, aucun comparatif avec Strasbourg et l'unité urbaine ne peut être réalisé à ce jour, faute de disponibilité des données à ces échelles territoriales.

3.2. LES ÉTABLISSEMENTS IMPLANTÉS DANS LES ZUS

3.2.1. Evolution du nombre d'établissements

Entre 2003 et 2008, le nombre d'établissements a augmenté de près de 20 % dans l'ensemble des ZUS, avec un accroissement particulièrement marqué entre les années 2007 et 2008 (+ 10 %). Ces constats s'expliquent par l'aménagement de zones d'activités, notamment dans les deux ZFU, qui ont permis à la fois le développement endogène du tissu économique ainsi que son développement exogène (par exemple à l'entrée Nord du Neuhof, Klebsau, carrefour Reuss).

TABLEAU N°3 : Nombre d'établissements et densité commerciale dans les ZUS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2003 / 2008
ZFU Hautepierre	166	175	189	206	214	261	+ 57 %
ZFU Neuhof	321	315	297	316	315	335	+ 4 %
ZRU Cronenbourg	123	116	125	130	134	161	+ 31 %
ZRU Ecrivains	44	49	52	53	52	62	+ 41 %
ZRU Meinau	114	121	121	135	135	152	+ 33 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	175	179	176	191	192	196	+ 12 %
ZUS Grand Ried	128	125	124	132	137	140	+ 9 %
ZUS Hirondelles	16	14	19	20	20	30	+ 88 %
ZUS Koenigshoffen	319	326	321	333	337	361	+ 13 %
ZUS Port du Rhin	37	36	34	31	29	26	- 30 %
Nombre d'établissements	1 443	1 456	1 458	1 547	1 565	1 724	+ 19,6 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE au 1er janvier de chaque année

Les évolutions depuis 2003 tendent à montrer un accroissement général du nombre d'établissements implantés en ZUS. Toutefois, ces résultats sont à manier avec la plus grande prudence pour les ZUS des Hirondelles et du Port du Rhin, dont le périmètre exclut quasiment de fait le tissu économique (mono-fonctionnalité résidentielle).

3.3. LES POLITIQUES MISES EN OEUVRE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.3.1. Les politiques de droit commun

3.3.1.1. L'intervention de la CUS

Depuis plusieurs années, la CUS soutient les structures d'appui à la création d'activité par le biais de subventions de fonctionnement. Ces subventions prennent en charge l'accompagnement des personnes qui perçoivent les minima sociaux et issues des quartiers sensibles. Depuis la simplification administrative et la nouvelle loi de modernisation de l'économie (LME), le nombre d'entreprises créées a fortement augmenté, notamment les très petites entreprises. Le nouvel exécutif de la CUS ont fait du développement économique l'un des axes prioritaires de leur mandature. Dans ce cadre, une stratégie plus globale devrait intervenir prochainement avec un axe fort à destination des créateurs d'entreprises issus des ZUS.

3.3.1.2. La Maison de l'Emploi et de la Formation

Impulsées par la loi nationale de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, les Maisons de l'Emploi constituent l'un des outils qui doivent permettre la fédération des initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi. Les partenaires locaux (ASSEDIC, ANPE, collectivités locales, Etat, entreprises, chambres consulaires, Education Nationale), ont décidé d'organiser une action d'ensemble et d'unir leurs compétences afin d'apporter des réponses de proximité à la problématique de la dégradation de l'emploi sur le territoire.

La "Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi de Strasbourg" (MEF) constitue un lieu de coordination et d'orientation autour de l'emploi. Ses objectifs principaux se déclinent comme suit :

- assurer une meilleure efficacité des actions des différents intervenants,
- mettre en place des actions concrètes en adéquation avec les besoins locaux. Ces actions seront portées par les partenaires et coordonnées par la Maison de l'Emploi et de La Formation,
- mettre en oeuvre une stratégie commune de développement économique sur le bassin d'emploi.

La Maison de l'Emploi et de la Formation intervient autour de trois axes principaux que sont :

- l'observation, l'anticipation des mutations économiques et l'adaptation des programmes aux besoins spécifiques du territoire,
- le développement de l'emploi et de la création d'entreprises,
- le développement des compétences professionnelles des demandeurs d'emploi et des salariés.

La Maison de l'Emploi et de la Formation, constituée le 5 avril 2006, développe 16 programmes en 2008 : prospective des métiers et publication des analyses, développement de l'apprentissage, recrutements par simulation, accompagnement des entreprises en difficulté, clauses de promotion de l'emploi, valorisation des compétences acquises à l'étranger, réseau d'accueil labellisé des demandeurs d'emploi, des employeurs et des salariés (ASSEDIC, ANPE, Relais-Emploi), animation du réseau d'appui à la création d'entreprises, forums de recrutement, intervention sur le marché de l'emploi frontalier, programme de soutien à la formation individuelle, etc. Une attention particulière est accordée aux ZUS dans le programme de la MEF, notamment par :

- la mise en oeuvre du socle de services communs qui a permis de faciliter l'accès aux offres d'emploi par l'installation de 30 bornes Internet dans les quartiers ;
- le programme de développement de l'apprentissage qui a permis à 100 jeunes supplémentaires d'obtenir un contrat en 2007 ;
- l'appui à la plate-forme de vocation de l'ANPE, outil efficace de lutte contre les discriminations au moment des recrutements ;
- le soutien des clauses de promotion de l'emploi, notamment dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (224 personnes étaient à l'emploi dans le cadre des clauses au 31 décembre 2007) ;
- un programme de valorisation des compétences acquises à l'étranger, qui permet à des personnes étrangères disposant de compétences professionnelles acquises dans leur pays d'origine d'obtenir un emploi correspondant en France.

3.3.1.3. Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Le Protocole du PLIE s'est achevé en décembre 2006, et les dernières actions ont pris fin en mars 2007. Les chiffres définitifs pour les actions menées sur toute la durée du Protocole (2000 à 2006) montrent que :

- 13 586 personnes ont été accompagnées, pour un objectif initial de 13 250 personnes,
- la parité Hommes -Femmes a presque été atteinte parmi les personnes accompagnées (53 % d'hommes),
- 34 % des personnes accompagnées ont moins de 26 ans et 46 % ont entre 26 et 45 ans,
- un peu plus du tiers des bénéficiaires du dispositif (35 %) perçoit le RMI, et un 36 % étaient des chômeurs de longue durée,
- plus de la moitié (55 %) des sorties ont été positives au titre du FSE,
- 39 % des personnes issues du dispositif ont bénéficié d'un contrat de travail à durée indéterminée et 3,5 % ont créé leur propre entreprise.

La participation financière du FSE, pour l'ensemble de la période 2000-2006 se monte à 17 535 263 € (soit en moyenne 1 290 € par bénéficiaire).

3.3.1.4. L'Association Relais-Emploi

L'Association Relais-Emploi offre un service de proximité et est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement vers l'emploi des jeunes (16-25 ans) et des adultes (+ 26 ans) en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Dans la CUS, 17 lieux d'accueil de proximité sont implantés :

- 15 Relais-Emploi gérés par la Mission locale de Strasbourg et AAGIS - Association d'animation et de gestion pour l'insertion de Strasbourg (12 à Strasbourg, 1 à Lingolsheim, 1 à Illkirch-Graffenstaden, et 1 à Ostwald), dont 1 Relais-Emploi Chantiers, spécifique et itinérant, qui s'appuie sur les grandes opérations, en lien avec la clause de promotion de l'emploi,
- 2 Relais-Emploi gérés par la Mission locale intercommunale de Bischheim, Hoenheim et Schiltigheim.

Parmi ces 17 structures, 10 sont implantées en ZUS : Cronembourg, Hautepierre, Koenigshoffen, Meinau, Elsau, Grand Ried (Cité de l'Ill et Grossmatt), Neuhof (MIDE et Relais-Emploi Chantiers), Ecrivains.

Par ailleurs, le Relais-Emploi de Lingolsheim / Montagne-Verte est en limite de la ZUS des Hirondelles et bénéficie aux résidents de la ZUS.

3.3.2. Les dispositifs spécifiques

3.3.2.1. Le Programme d'Initiative Communautaire URBAN (PIC URBAN)

Les quartiers Sud de Strasbourg, à l'exception du Neudorf et du secteur résidentiel de la Meinau, sont couverts par le Programme d'initiative communautaire URBAN II depuis la fin de l'année 2000. Le PIC URBAN de Strasbourg concerne plus spécifiquement les trois ZUS du Port du Rhin, de la Meinau et du Neuhof.

L'axe A de ce programme, intitulé "Accès à l'emploi, développement économique et formation des personnes" comporte deux mesures dénommées :

- mesure 1 : Aide aux très petites entreprises et aux petites et moyennes entreprises et développement de l'offre de sites et locaux destinés à une activité économique et commerciale,
- mesure 2 : Développer des actions et des équipements de formation et de développement de la personne.

L'axe B du programme URBAN "Amélioration de la qualité de vie quotidienne", permet également de financer des actions en faveur de l'emploi et du développement économique, au travers de la mesure 3 : "Créer des services de proximité favorisant l'insertion".

Dans ce cadre, 88 opérations ont été financées depuis le lancement du programme. Les projets engagés et financés portent sur l'aménagement ou le réaménagement d'unités commerciales, sur la création d'une zone d'activités (Klebsau), sur un service d'amorçage des projets en zone franche (Créacité), sur la formation linguistique, ou encore sur l'implantation d'une unité de formation aux métiers du commerce.

Le coût total éligible des actions financées s'élève à près de 17,95 M€. Le FEDER prend en charge 16,07 % de ce coût éligible et les contreparties nationales sont de 8,24 % pour la CUS et de 6,76 % pour la Ville de Strasbourg.

Par ailleurs, un nouveau dispositif d'aide à l'investissement aux commerçants et artisans a été mis en place dans le cadre du programme européen en 2005. Ce dispositif a aidé 20 entreprises pour un montant total d'investissement éligible de près de 1,72 M€.

3.3.2.2. Perspectives pour la nouvelle période de programmation

Sur la période de programmation 2007-2013 de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne, les Programmes d'Initiative Communautaire, tel que le PIC URBAN II dont la CUS est Autorité de Gestion, disparaissent.

Le financement des questions urbaines se fera dorénavant dans le cadre de l'objectif "Compétitivité régionale" financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

En Alsace, le Conseil Régional est l'Autorité de Gestion du Programme "Compétitivité régionale 2007-2013".

Au sein du programme opérationnel régional, l'axe 4 intitulé "Renforcer l'attractivité et la cohésion des agglomérations alsaciennes" est spécifiquement réservé à la problématique de développement des zones urbaines en difficulté. Le Conseil Régional d'Alsace a décidé de consacrer une enveloppe de 12,35 M€ de FEDER à cet axe.

Conformément à la circulaire du 5 octobre 2006, la sélection des zones urbaines bénéficiaires des Fonds structurels européens s'effectue par appel à projets sur la base d'un cahier des charges régional. Ainsi, la Région Alsace a lancé un appel à projets urbains en faveur des collectivités alsaciennes au courant du mois de juin 2007. Dans ce contexte, la CUS a élaboré un programme de développement économique urbain approuvé par le Conseil communautaire du 27 septembre 2007 et déposé officiellement au Président du Conseil Régional en octobre 2007. La version finale du Programme de la CUS a été déposée officiellement auprès du Président de la Région Alsace fin septembre 2008.

La définition de la stratégie retenue pour le Programme 2007-2013 de la collectivité s'est appuyée sur l'expérimentation conduite sur les quartiers Sud de Strasbourg dans le cadre de l'initiative URBAN 2000-2006.

La valeur ajoutée et l'effet de levier du PIC URBAN 2000-2006 sont particulièrement avérés dans le domaine du développement économique. Entre 2002 et 2005, le nombre d'entreprises artisanales installées dans les quartiers Sud a augmenté de 12 %. L'évaluation finale de 2005 estimait que le programme avait permis la création de 200 emplois.

De cette expérience a résulté la volonté de la CUS de mettre en œuvre, sur la période 2007-2013, une stratégie innovante de développement économique urbain sur 10 quartiers prioritaires visant à renforcer leurs facteurs de croissance et contribuant ainsi à l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité de toute l'agglomération.

Cette stratégie repose sur 2 volontés fortes :

- **Promouvoir le concept d'approche intégrée à travers une action de régénération :**
 - physique : avec les rénovations lourdes engagées au titre de l'ANRU ;
 - sociale : avec notamment les dynamiques engagées à travers le CUCS et le nouveau programme Emploi 2007-2013 ;
 - économique : avec le projet de développement économique urbain 2007-2013 proposé au titre de l'axe 4 du programme Compétitivité régionale
- **Concentrer les crédits sur les quartiers à la fois les plus sensibles mais également à fort potentiel de développement pour l'agglomération.**

La version finale du Programme se structure autour des mesures suivantes :

- Mesure 1 - Promouvoir et accompagner la création d'entreprise,
- Mesure 2 - Accompagner et soutenir le développement des entreprises,
- Mesure 3 - Renforcer les équipements structurants favorisant l'emploi et l'attractivité économique,
- Mesure 4 - Assistance technique (crédits réservés pour le cofinancement des frais de gestion et de communication engagés par la CUS pour la mise en œuvre du programme).

Pour répondre aux exigences fixées au niveau communautaire, national (CRSN et circulaire du 5 octobre 2006) et régional (axe 4 du programme opérationnel FEDER et cahier des charges de l'appel à projets urbains), la CUS a choisi de centrer son projet de développement économique urbain sur les 10 quartiers classés en ZUS de l'agglomération.

3.3.2.3. Les zones franches urbaines

Les zones urbaines sensibles du Neuhof et de Hautepierre sont classées en zone franche urbaine. Le dispositif prévoit une clause d'embauche locale en contrepartie des exonérations des charges sociales patronales accordées aux employeurs. Les entreprises doivent ainsi réserver un tiers de leurs embauches à des résidents de zone urbaine sensible de l'agglomération.

En 2007, 145 contrats d'embauche ont ouvert droit à des exonérations de cotisations sociales patronales en ZFU. Près de la moitié de ces embauches ont bénéficié aux habitants des ZUS.

TABLEAU N°4 : Les contrats d'embauches ouvrant droit à des exonérations de charges en ZFU

	Nombre d'embauches	Dont femmes	%	Dont CDI	%	Dont habitants des ZUS	%	Nombre d'entreprises
2004								
Hautepierre	59	9	15	40	68	49	78	23
Neuhof	88	28	32	60	68	68	77	32
Total	147	37	25	100	68	114	78	55
2005								
Hautepierre	92	15	16	77	84	56	61	19
Neuhof	95	13	14	57	60	39	41	36
Total	187	28	15	134	72	95	51	55
2006								
Hautepierre	74	16	22	61	82	47	63	31
Neuhof	126	12	10	85	67	60	48	43
Total	200	28	14	146	73	107	53	74
2007								
Hautepierre	62	11	18	37	60	28	45	25
Neuhof	83	16	19	64	77	38	46	46
Total	145	27	19	101	70	66	46	71

Source : DDTEFP du Bas-Rhin

En 2007, 21 % des contrats d'embauche ouvrant droit aux exonérations de charges signés à Hautepierre ont bénéficié à des habitants du quartier. Cette proportion s'élève à 25 % dans la ZFU du Neuhof.

3.3.2.4. La participation du Contrat urbain de cohésion sociales dans les ZUS

L'année 2007 marque le passage et le changement du Contrat de Ville au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La typologie des actions entre les deux dispositifs a été retravaillée et l'axe stratégique 3 "Emploi, développement économique, formation" vise à faciliter l'accès à l'emploi, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ainsi que la création et le maintien d'activité.

Pour l'accès à l'emploi, les partenaires ont labellisé un cadre de référence pour les "jobs d'été" qui couvrent quasiment l'intégralité des ZUS de la CUS. D'autres actions se déroulent soit dans les quartiers ou en faveur de leurs habitants comme des parrainages, des ateliers de redynamisation de proximité, ainsi qu'une présence forte de la Mission Locale - Relais - Emploi.

Sur les 305 766 € des partenaires publics, près de 78 000 € ont été investis par la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg pour 19 actions.

Dans le domaine de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, il faut citer parmi ces 19 actions celles en faveur des populations bénéficiaires du RMI, ainsi que de nombreuses actions facilitant l'apprentissage du français dans la perspective de la réalisation d'un parcours professionnel.

Sur les 903 163 € des partenaires publics, 227 000 € ont été pris en charge par les deux collectivités locales.

Enfin pour le dernier sous axe, "Faciliter la création et le maintien d'activité", il s'agit de soutenir la chaîne de la création d'activités par les habitants ou en faveur des habitants des ZUS par l'appui au service d'amorçage des projets, le développement du micro-crédit et une association d'entrepreneurs du Sud de Strasbourg en complément des actions déjà soutenues par le Service du Développement économique de la CUS.

4. HABITAT ET ENVIRONNEMENT URBAIN

4.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Les ZUS ont pour la plupart été construites dans les années de l'immédiat après-guerre jusqu'au milieu des années 1970. Seule la ZUS du Port du Rhin a été achevée avant cette période, et la ZUS de Koenigshoffen, par ailleurs très étendue, a vu son parc de logements évoluer et s'étoffer au cours du temps. Les autres secteurs, une fois achevés, n'ont plus fait l'objet d'aucune transformation ou évolution. Seuls les programmes de rénovation urbaine vont modifier durablement la morphologie de ces quartiers.

Ce sont également des secteurs qui concentrent l'essentiel de l'offre locative sociale. En effet, comme l'indique le tableau ci-dessous, la part des locataires HLM y est 3 fois supérieure aux moyennes strasbourgeoise et de l'unité urbaine.

TABLEAU N°5 : Logements et résidences principales en 1999

	Ensemble des ZUS	Strasbourg	Unité urbaine
Nombre total de logements	31 189	132 794	203 812
Part des résidences principales	93 %	88 %	90 %
Part des logements achevés entre 1949 et 1974	75 %	40 %	38 %
Part des logements en immeubles collectifs	97 %	93 %	84 %
Part des locataires HLM	68 %	24 %	21 %

Source : DIV - INSEE

4.2. LES POLITIQUES MENÉES EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

4.2.1. Les programmes de rénovation urbaine

Les programmes de rénovation urbaine engagés (ou à venir) dans la CUS, sont le moteur principal des actions d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie depuis 2004. Les principaux projets de rénovation urbaine portent spécifiquement sur cinq ZUS (Neuhof, Meinau, Hautepierre, Cronembourg et Hironnelles).

La montée en charge a été progressive pour la définition des cinq projets de rénovation urbaine à mettre en oeuvre dans la CUS. Aujourd'hui, trois conventions ont été signées avec l'ANRU :

- Quartier du Neuhof à Strasbourg (2004-2009), signée le 7 novembre 2005,
- Quartier de la Meinau-Canardière à Strasbourg (2005-2010), signée le 11 décembre 2006,
- Quartier des Hironnelles à Lingolsheim (2007-2011), signée le 22 octobre 2007,

Pour le quartier de Hautepierre à Strasbourg, un protocole de préfiguration a été signé le 25 janvier 2008 pour permettre l'engagement des premières opérations, avant la finalisation d'une convention pluri-annuelle jusqu'en 2012.

Dans les cinq ZUS qui n'ont pas été retenues pour mener un projet de rénovation urbaine, les interventions sont plus diffuses.

De 2004 à fin 2007, 44 M€ ont été investis, subventionnés par l'ANRU à hauteur de 8,7 %. Ils ont essentiellement permis d'engager :

- des travaux de réhabilitation (1 180 logements) et de résidentialisation,
- quelques constructions de logements neufs (25 logements),
- quelques aménagements urbains et équipements (notamment dans le quartier de l'Elsau).

La rénovation urbaine du quartier du Neuhof a été engagée dès 2001 dans le cadre de la préparation de la convention de Grand projet de ville (GPV). Le projet de reconstitution urbaine du Neuhof (qui englobe également le Stockfeld) s'appuie sur le désenclavement du quartier grâce à l'arrivée du tramway (1,6 km et 3 arrêts), accompagnée de la création de liaisons inter-quartiers vers la Meinau, Neudorf et le Port du Rhin réalisées conjointement. La démolition de plus de 700 logements sociaux permettra 1 375 nouvelles constructions, dont 840 en accession à la propriété.

Le projet de rénovation urbaine de la Meinau-Canardière vise à :

- redonner cohérence et lisibilité au maillage viaire interne, en redistribuant la propriété foncière entre espaces publics et espaces privés résidentialisés ;
- requalifier les équipements du secteur pour conforter les habitants actuels, constituer une offre attractive pour de nouveaux habitants, et ainsi favoriser la mixité ;
- engager la transformation de l'habitat par la construction de 299 logements sociaux et 374 logements privés, grâce à la démolition de 565 logements. Parallèlement, 873 logements seront réhabilités et résidentialisés.

Le projet de rénovation urbaine de Lingolsheim vise, à terme, la disparition de la ZUS.

La première convention 2007-2011 prévoit la construction-démolition de 258 logements sur un total de 567 unités. Le projet s'appuie notamment sur l'arrivée du tramway et son objectif est de réaliser de nouvelles entités foncières qui permettront de diversifier l'habitat et de réaliser une mixité sociale dans le quartier des Hirondelles notamment.

Le projet qui prend sa source dans la ZUS impacte l'ensemble de la ville, puisque le logement social y sera dispersé dans trois nouveaux secteurs comprenant de 40 à 600 logements de typologies diverses.

La construction des 106 premiers logements a débuté. La révision du POS pour les deux secteurs Nord (rue du Travail et rue du Lac) est entrée en phase d'enquête publique en septembre 2008. L'enquête sociale auprès des habitants du premier immeuble projeté à la démolition a été réalisée en novembre 2007 et la phase de relogement début à l'automne 2008.

Le projet de rénovation urbaine de Hautepierre est en phase de conception en 2008, en concertation avec les habitants, les associations et les partenaires institutionnels. Hautepierre fait partie des quartiers de "catégorie 1" prioritaires pour l'ANRU, qui lui réserve une enveloppe financière de 30 M€ pour un projet global de 120 M€. L'objectif du projet sera de mener une action d'ampleur pour développer la qualité du cadre de vie du quartier. Le projet intégrera notamment la prolongation de la ligne de tramway.

Le projet de rénovation urbaine de Cronembourg est estimé à 60 M€. Il est aujourd'hui engagé pour partie, mais non conventionné. Il vise à :

- créer une trame urbaine, embellir le cadre de vie en réaménageant les espaces publics, améliorer et diversifier l'offre de logements (construction d'environ 550 logements, réhabilitation de 290 logements et résidentialisation de 800 logements, démolition de 66 logements), ouvrir le quartier sur la ville avec le prolongement de la rue de Hochfelden et la création d'une ligne de bus rapide vers le centre-ville ;
- rénover et renforcer le pôle commercial, les équipements, les activités et les services (5 800 m² SHON d'activités et de services à créer dans la ZFU), et implanter un établissement public de santé d'agglomération.

Le total des investissements programmés dans les conventions signées avec l'ANRU s'élève à plus de 500 M€, dont 143 M€ pour les collectivités. Il devrait ainsi atteindre plus de 700 M€ pour l'ensemble des projets.

Les actions sur les logements représentent selon les sites entre 60 % et 75 % des dépenses prévues.

Ce sont les bailleurs sociaux qui supporteront la plus forte proportion de dépenses (44 %), malgré les aides financières de l'ANRU et des collectivités territoriales dont ils bénéficient au titre des aides au logement. La CUS et les villes supporteront 23 % des dépenses, l'ANRU 18 %, le Conseil général du Bas-Rhin 4 % et la Région Alsace 3 %.

TABLEAU N°6 : Avancement des programmes conventionnés de rénovation urbaine au 31 décembre 2007

	Nombre de logements programmés	Critères opérationnels	
		En cours de travaux	Livrés
Démolitions	1 594	289	386
		18 %	24 %
Construction de logements sociaux sur sites	972	394	62
		41 %	6 %
Construction de logements sociaux hors sites	743	155	91
		21 %	12 %
Réhabilitations	1 771	420	127
		24 %	7 %
Résidentialisations	2 485	536	326
		22 %	13 %
Construction de logements privés sur sites	1 285	293	200
		23 %	15 %

Source : CUS - DMGPU Cellule Rénovation urbaine

4.2.2. Le PIC URBAN

L'axe C du programme européen, intitulé "Rétablissement des continuités urbaines entre les quartiers et valorisation des espaces de proximité des logements" comporte trois mesures appelées :

- mesure 6 : Créer de nouvelles liaisons entre les quartiers, favorisant les modes de déplacements alternatifs et les transports publics intégrés,
- mesure 7 : Recomposer les espaces naturels et de loisirs aux abords du Rhin Tortu, du Ziegelwasser et de la forêt du Neuhof,
- mesure 8 : Restructurer les espaces extérieurs des cités du Neuhof, de la Canardière et de la Cité Loucheur.

Depuis l'adoption et la mise en oeuvre du PIC URBAN sur le Sud du territoire strasbourgeois, 49 opérations ont été financées dans le cadre de l'Axe C, pour un montant total de travaux de plus de 13,84 M€. Ces opérations sont très diverses, telles que des aménagements de voiries, le déplacement de jardins familiaux, la résidentialisation de pieds d'immeubles, ou encore la recomposition et le réaménagement d'espaces publics.

Pour l'ensemble de ces opérations, le FEDER prend en charge 33,56 % du coût éligible, la CUS 23,25 % et la Ville de Strasbourg 6 %.

4.2.3. La participation du Contrat urbain de cohésion sociale dans les ZUS

Suite à l'adoption du Contrat urbain de cohésion sociale, prenant la suite du Contrat de ville, la typologie des actions entre les deux dispositifs a été retravaillée et l'axe stratégique 1 "Habitat et cadre de vie" regroupe l'accompagnement du programme de rénovation urbaine, la diversification de l'offre de logements et d'hébergement ainsi que l'amélioration de la gestion urbaine de proximité.

Aussi, en plus de l'accompagnement de l'avancée des opérations de rénovation urbaine à Lingolsheim ou à Strasbourg, ce sont surtout des actions visant à améliorer le cadre de vie et l'attractivité des quartiers par l'intermédiaire de la gestion urbaine de proximité qui ont soutenues en 2007.

Il est à noter que les critères retenus par le CUCS sont différents de ceux de l'ANRU, en raison d'un périmètre d'intervention plus vaste, compte tenu des objectifs finaux attendus en terme de mixité sociale et de "bien être" dans les quartiers.

Dans cet axe, 29 projets ont été financés pour un montant total de 732 905 € à la charge des partenaires publics dont 389 533 € pour la CUS et les communes signataires.

On pourra noter à la fois l'existence de jardins participatifs, d'actions incitant à la participation active des habitants dans les quartiers ou d'éducation à l'environnement de même que l'arrivée de nouveaux équipements publics comme le tramway.

5. SANTÉ

5.1. LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Les professionnels de la santé sont très peu présents dans les ZUS de la CUS. Les ZUS des Hirondelles et du Port du Rhin en sont particulièrement dépourvues. Cependant, l'environnement urbain immédiat de la ZUS des Hirondelles est pourvu en professionnels de la santé. En moyenne pour l'ensemble des ZUS, le ratio est de moins d'un médecin pour 1 000 habitants. La proportion de dentistes pour 1 000 habitants en ZUS avoisine le 0. La moyenne pour Strasbourg est de 2,4 médecins pour 1 000 habitants, et de 1,4 dentistes pour 1 000 habitants.

A Hautepierre, les professions médicales sont également assez peu nombreuses. Toutefois, la proximité du centre hospitalier (implanté en dehors du périmètre de la ZUS), peut être un facteur explicatif d'autant que les résidents des ZUS se rendent préférentiellement à l'hôpital, où ils n'ont pas à effectuer d'avance de frais. En outre, en dehors de la présence de professionnels de la santé, il existe dans la plupart des ZUS des centres médico-sociaux, dans lesquels les résidents peuvent se rendre.

TABLEAU N°7 : Les professions médicales et para-médicales en ZUS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Strasbourg en 2008	Part des ZUS en 2008
Activités hospitalières	4	4	4	4	4	4	54	7 %
Activités des auxiliaires médicaux	57	57	61	67	68	81	610	13 %
Pratique dentaire	23	24	18	22	15	14	371	4 %
Pratique médicale	66	65	62	66	62	65	1 051	6 %
TOTAL	150	150	145	159	147	164	2 086	8 %

Source : INSEE - Fichier SIRENE

TABLEAU N°8 : Les professions médicales et para-médicales par ZUS au 1er janvier 2008

	Activités hospitalières	Activités des auxiliaires médicaux	Dentistes	Médecins généralistes	Médecins spécialistes	TOTAL
ZFU Hautepierre	-	12	5	6	2	25
ZFU Neuhof	1	12	-	10	-	23
ZRU Cronembourg	-	7	1	7	1	16
ZRU Ecrivains	-	-	-	3	-	3
ZRU Meinau	-	13	2	7	-	22
ZUS Elsau Montagne-Verte	1	11	1	5	-	18
ZUS Grand Ried	-	7	2	10	-	19
ZUS Hirondelles	-	-	-	-	-	0
ZUS Koenigshoffen	2	19	3	12	1	37
ZUS Port du Rhin	-	-	-	1	-	1
TOTAL	4	81	14	61	4	164

Source : INSEE - Fichier SIRENE Janvier 2008

5.2. LES POLITIQUES MENÉES EN FAVEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Dans la CUS, les orientations santé qui priorisaient la prévention sont déclinées par les communes. Par ailleurs **la Ville de Strasbourg dispose de la délégation Etat pour la médecine scolaire, de la délégation Conseil général pour la PMI et exerce historiquement une prévention dentaire pour les enfants des écoles primaires.** Elle assure aussi des permanences de soins infirmiers dans les centres d'hébergement municipaux et des campagnes de vaccination en direction des publics défavorisés.

5.2.1. Les nouvelles actions engagées

5.2.1.1. A Lingolsheim

Après avoir été Ville pilote pour le projet national "Bien vieillir" et impliquée dans la lutte contre le tabagisme ("Lingo sans tabac"), la Ville de Lingolsheim poursuit sa politique en faveur de la santé en s'appuyant sur un chargé de mission dédié à plein temps.

Le projet santé conçu pour une durée de cinq ans, comporte 27 actions différentes mises en œuvre progressivement. Le groupe projet qui a été constitué a bénéficié de 7 jours de formation en 2006. Il est composé d'acteurs du monde local ayant des publics différents. A l'issue de cette session de formation, chaque participant a inscrit une ou plusieurs actions relevant des objectifs établis par le groupe de pilotage dans le programme des 27 actions cité. Sur ce panel d'actions, quelques unes (de 4 à 5) ne verront pas le jour car les porteurs ne se sont pas mobilisés plus avant. Certaines autres ont eu lieu et ne seront pas réitérées, car leur pertinence dans le temps n'est pas prouvée ou leur caractère exceptionnel n'implique pas de reproduire l'exercice.

Mais la plus importante partie de ce panel est quasiment pérennisée, quelques unes restant à engager. A titre d'exemple, il convient de citer qu'en 2007 le projet "Avec ma ville, je me bouge pour ma santé", la collectivité s'est attelée à promouvoir de façon large la santé auprès de ses habitants. Formation des animateurs périscolaires, acquisition de matériel sportif adéquat, deux journées sur le thème de la nutrition auprès des seniors, ateliers de nutrition pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale, cours de gymnastique pour un groupe de personnes éloignées de l'emploi, petits déjeuners pédagogiques pour les élèves des écoles primaires, etc.

En 2008, des actions avec les seniors sont portées, deux conférences santé publiques, l'organisation d'activités physiques dans le cadre périscolaire, la semaine du goût, l'acquisition de matériel pédagogique (vidéo, jeux, documentation) sur le thème pour constituer une "banque de matériel" autour de la question du bien manger, des ateliers sur l'équilibre alimentaire dans les collèges, la promotion de la consommation de fruits et de légumes, etc.

Ces actions pérennes sont liées pour la plupart à un public (petite enfance, publics en insertion, personnes âgées, etc) en contact avec les partenaires du projet. Le programme a permis d'intégrer dans les pratiques institutionnelles et associatives des activités relevant directement ou indirectement des compétences de la commune.

En 2009, deux opérations phares nouvelles sont en cours d'organisation : l'opération "un fruit par jour" dans toutes les écoles de la ville et une bourse de matériels multisports destinée au public fréquentant les associations. Le public de la ZUS n'est pas distingué dans le cadre de ce programme qui s'adresse à tous les habitants de la ville, mais touche d'abord les publics les plus fragiles ou les plus sensibles à ces questions.

6. RÉUSSITE SCOLAIRE

6.1. SCOLARISATION ET NIVEAUX DE DIPLÔMES

La scolarisation des enfants issus des ZUS est sensiblement différente des autres enfants des mêmes classes d'âges. Ce constat se vérifie principalement en termes de réussite scolaire. En effet, si le taux de scolarisation des enfants de 3 ans est similaire à celui relevé à Strasbourg et dans l'unité urbaine, la part des 15-24 ans scolarisés qui résident en ZUS est significativement inférieure aux moyennes strasbourgeoise et de l'agglomération.

De plus, la part des jeunes de 15-24 ans sortis du système scolaire sans aucune qualification est 2 fois supérieure à la moyenne de Strasbourg et de l'unité urbaine. A l'opposé, les 15-24 ans, sortis du système scolaire avec un diplôme de l'enseignement supérieur et qui résident en ZUS, sont proportionnellement 4 fois moins nombreux que dans l'unité urbaine.

TABLEAU N°9 : Scolarisation et niveaux de diplômes en 1999

	Ensemble des ZUS	Strasbourg	Unité urbaine
Taux de scolarisation des enfants de 3 ans	27 %	26 %	26 %
Part des 15 ans et plus sans diplôme (hors élèves et étudiants)	36 %	19 %	18 %
Part des 15 ans et plus diplômés du supérieur (hors élèves et étudiants)	4 %	18 %	15 %
Part des 15-24 ans scolarisés	55 %	71 %	69 %

Source : DIV - INSEE

6.2. LES CLASSES PRIMAIRES ET LES EFFECTIFS SCOLAIRES

La localisation d'un établissement scolaire en ZUS ou hors ZUS ne présuppose pas nécessairement son classement en ZEP ou hors ZEP. De la même façon, des élèves qui résident en ZUS peuvent être scolarisés dans un établissement qui n'est pas situé en ZUS. L'inverse est en revanche beaucoup plus rare.

6.2.1. L'évolution du nombre de classes maternelles et élémentaires

Dans les 5 communes qui comptent au moins une ZUS, le nombre de classes primaires (maternelles et élémentaires) est resté stable (+ 0,5 %) entre l'année scolaire 2006-07 et l'année 2007-08. Le nombre de classes maternelles en ZUS a augmenté de 3 % en l'espace d'une année, et le nombre de classes élémentaires en ZUS a augmenté de 12 % dans le même laps de temps. En revanche, hors ZUS, le nombre de classes maternelles n'a augmenté que de 1 % le nombre de classes élémentaires hors ZUS diminuait de 7 %.

6.2.2. L'évolution des effectifs scolaires

L'évolution des effectifs scolaires a suivi sensiblement la même progression que le nombre de classes, en ZUS et hors ZUS, tant en maternelle qu'à l'école élémentaire : + 2 % en maternelle en ZUS et + 13 % en élémentaire hors ZUS. De manière générale, les effectifs hors ZUS ont diminué : - 1 % en maternelle et - 8 % à l'école élémentaire.

6.2.3. Le nombre moyen d'élèves par classe

Prises sous l'angle du nombre moyen d'élèves par classe, les conditions d'enseignement sont légèrement plus favorables en ZUS que hors ZUS. En effet, les enfants scolarisés dans des établissements situés en ZUS sont en moyenne moins nombreux par classe que leurs camarades des écoles situées hors ZUS. On notera pour la première fois cette année une diminution d'un élève dans les classes maternelles et élémentaires hors ZUS. Le rapport reste néanmoins toujours favorable aux classes situées en ZUS.

TABLEAU N°10 : Nombre de classes primaires publiques et effectifs scolaires dans les communes ZUS

	Nombre de classes				Nombre d'élèves				Elèves par classe	
	2006-2007		2007-2008		2006-2007		2007-2008		2005-06	2006-07
Ecoles maternelles	472	100 %	480	100 %	11 728	100 %	11 789	100 %	25	25
en ZUS	198	42 %	204	43 %	4 665	40 %	4 772	40 %	24	23
hors ZUS	274	58 %	276	57 %	7 063	60 %	7 017	60 %	26	25
Ecoles élémentaires	761	100 %	759	100 %	17 477	100 %	17 292	100 %	23	23
en ZUS	277	36 %	310	41 %	5 996	34 %	6 750	39 %	22	22
hors ZUS	484	64 %	449	59 %	11 481	66 %	10 542	61 %	24	23

Source : Villes de Bischheim, Hoenheim, Lingolsheim, Schiltigheim et Strasbourg.

6.3. LES POLITIQUES MENÉES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

La réussite scolaire est une compétence de l'Etat dans laquelle s'engagent et s'impliquent fortement les communes.

En effet, par le biais du CEL (Contrat éducatif local) et du CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité), notamment, elles participent au financement, à l'organisation et la mise en place d'actions éducatives et d'aides à la scolarité qui concourent à la réussite scolaire de l'enfant. Cet engagement se traduit également par la mobilisation des différents partenaires dont les Villes et l'identification commune de lieux ressources.

Dans le cadre du CEL, les activités périscolaires sont nées de la volonté d'appréhender l'éducation des enfants et des jeunes dans sa globalité et de mettre en cohérence tous les temps (scolaire, péri et extra-scolaire).

Le CLAS s'articule pour sa part avec le temps scolaire et les activités périscolaires. S'adressant aux élèves de l'enseignement des premier et second degrés résidant sur l'ensemble du territoire national et en priorité dans les zones urbaines sensibles et les réseaux d'éducation prioritaire (ZEP et REP), il propose des activités d'appui à la scolarité : aide aux devoirs, acquisition de méthodes de travail et développement de l'autonomie.

6.3.1. La Ville de Strasbourg

En matière éducative, la Ville de Strasbourg élabore et met en oeuvre un projet éducatif périscolaire, en partenariat avec d'autres institutions, dont la finalité est la réussite et l'intégration de l'enfant.

6.3.1.1. L'accueil périscolaire maternel du matin, du midi et du soir

Dans le cadre du Contrat Enfance, co-financé par la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction de l'éducation a mis en place un projet pédagogique pour l'ensemble de ces accueils périscolaires maternels. Ce projet est décliné par chacun des sites d'accueil. S'y déploient les grands axes de la Ville auprès des enfants de 3 à 6 ans sur ce temps périscolaire : respect du rythme de l'enfant, qualité des relations enfants-parents-personnels encadrant, sécurité physique et morale des enfants, activités d'éveil et de jeu.

Dans le cadre du Schéma de développement du Contrat Enfance 2005-2009, sont également décidés et co-financés des créations ou extensions de sites d'accueils des maternelles. Il s'agit alors soit d'augmenter la capacité des accueils maternels existants, lorsqu'il existe une demande non satisfaite dans l'école, soit de procéder à la création d'espaces dédiés dans le cadre d'opérations de mise en sécurité et d'améliorations fonctionnelles et patrimoniales. D'autre part, et prioritairement dans les écoles classées en ZUS et / ou en ZEP, des ateliers d'éveil (éveil musical, baby gym) et des activités à la fois ludiques et éducatives ont été créés durant les temps d'accueil maternel du matin et du soir, destinés aux enfants, parfois en présence de leurs parents.

6.3.1.2. Les activités péri-scolaires

Le projet périscolaire de la Ville est mis en oeuvre sur différents temps : le midi, le soir après l'école ou, pour les écoles en Aménagement des rythmes scolaires (ARS), une ou deux après-midis par semaine.

Les actions mises en oeuvre sont destinées à :

- favoriser l'intégration de l'enfant à l'école et dans son quartier ;
- favoriser l'éveil de l'enfant en lui proposant une découverte des pratiques sportives, scientifiques, culturelles et artistiques. Les activités proposées aux enfants et aux jeunes visent, en particulier, à compenser les inégalités qui subsistent encore dans l'accès à la culture et aux savoirs et qui se creusent souvent pendant les temps où ils ne sont pris en charge ni par l'école, ni par leur famille ;
- promouvoir la relation entre les parents et les équipes éducatives sur les temps scolaire et périscolaire.

Ces orientations générales sont déclinées par quartier en partenariat avec les associations, les services publics de proximité (police, pompiers, espaces verts...) plus généralement les acteurs sociaux du quartier, l'Education nationale (directions d'écoles et de collèges, enseignants, coordonnateurs ZEP, conseillers pédagogiques).

Les écoles situées en ZEP ou REP sont les premières bénéficiaires de ces activités en termes d'offres proposées aux familles et de volume financier qui y sont consacrés. Il faut préciser que les ZEP et REP concentrent 40 % des enfants scolarisés de la ville soit 9 200 enfants. Ce sont donc, ainsi, 63 % des enfants en ZEP qui bénéficient d'un ou plusieurs ateliers par an (soit 5 800 enfants).

Néanmoins, des actions complémentaires sont également menées dans des écoles situées en ZUS mais non en ZEP, où les populations ont des difficultés sociales marquées (Cité de l'Ill, Musau, Port du Rhin...).

En 2007, les activités périscolaires développées dans le cadre du Contrat éducatif local de Strasbourg ont représenté :

- 80 associations intervenantes,
- 110 intervenants individuels,
- 67 écoles concernées,
- 33 000 heures d'ateliers,
- 10 000 enfants bénéficiaires,
- un coût total annuel de 1,8 M€.

6.3.1.3. L'accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire et sont réalisées par des associations strasbourgeoises, qui bénéficient à ce titre de financements multiples (Etat, Conseil Général, Ville, CAF...)

6.3.1.4. Mise en œuvre du projet de réussite éducative

Ce dispositif, créé par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, vise à "donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite". Il a aussi pour objectif "d'accompagner, dès la maternelle, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité prenant en compte la globalité de leur environnement".

La Ville de Strasbourg a décidé de mettre en œuvre un projet de réussite éducative sur l'ensemble de son territoire, en privilégiant néanmoins les enfants issus des quartiers situés en ZUS, ou fréquentant des écoles en ZEP. Ce projet, dont les premiers suivis ont effectivement débuté en janvier 2007, propose un accompagnement individualisé de l'enfant et de sa famille, dans le cadre d'un parcours de réussite personnelle. A l'été 2008, ce sont 465 situations qui ont été étudiées par ces équipes de professionnels, animées par les coordonnatrices de Réussite éducative.

Si la majorité des accompagnements proposés ont concerné les domaines scolaire et éducatif, le Projet de réussite éducative développe de nouveaux moyens d'intervention, pour répondre au mieux aux problématiques des familles : suivi psychologique, soutien à la fonction parentale, sorties culturelles...

6.3.2. La Ville de Hoenheim

Dans le cadre de la politique jeunesse de la Ville de Hoenheim, une réflexion régulière est inscrite en vue de la mise en place d'actions et d'activités complémentaires à l'école. Celles-ci se concrétisent notamment par des activités péri- et extra-scolaires (actions pendant les vacances scolaires et accueil au moment du repas de midi, en fin d'après-midi) et par des actions spécifiques dans le cadre du CEL et du PTJ.

6.3.2.1. Les actions spécifiques dans le cadre du Contrat Educatif Local et du Projet Territorial de la Jeunesse

Le CEL et le PTJ sont les deux outils essentiels de la politique jeunesse de la Ville de Hoenheim. Ils sont basés sur un réel partenariat et ciblent les enfants et les jeunes allant de 6 à 16 ans pour le CEL et de 12 à 25 ans pour le PTJ.

Pour les années 2007 à 2009, ils s'appuient sur les axes prioritaires suivants :

- **Favoriser la continuité éducative auprès des acteurs locaux :**
 - coordonner les interventions des acteurs locaux pour une prise en charge globale et complémentaire des jeunes et de leurs familles,
 - améliorer le partenariat et les complémentarités entre les acteurs socio-éducatifs,
 - favoriser l'accès aux activités socio-éducatives, sportives et culturelles par la recherche d'une politique tarifaire adaptée et des actions de découverte et d'initiation.
- **Soutenir et encourager la formation des bénévoles et le développement de la vie associative :**
 - favoriser les actions de formation des bénévoles, particulièrement la formation en direction des jeunes,
 - créer et dynamiser un réseau local de bénévoles référents,
 - accompagner les associations locales dans la mise en oeuvre de leurs projets.
- **Accompagner les jeunes et soutenir l'engagement et la prise de responsabilité**
 - développer des projets favorisant l'implication des jeunes dans la vie locale,
 - créer et animer des espaces d'initiatives et d'engagement des jeunes,
 - accompagner les jeunes dans leurs parcours de vie et particulièrement ceux en situation de rupture sociale,
 - soutenir les actions de formation et d'information à l'emploi en direction des jeunes de 16 à 25 ans.

A travers ces 3 axes, les principes qui devront guider la réflexion et les actions visent à permettre d'une part l'expérimentation et l'innovation, d'autre part l'impulsion d'un partenariat actif.

6.3.2.2. Une démarche d'initiation à la citoyenneté

Celle-ci a pour but de permettre aux enfants et aux jeunes de participer à la vie de la cité par le biais d'un Conseil municipal des Enfants et d'un Conseil des Jeunes.

- Le Conseil municipal des Enfants est composé d'une trentaine d'enfants, âgés de 9 à 12 ans, élus pour une période de 3 ans par leurs camarades dans leurs écoles respectives, en classe de CM1.
- Le Conseil des Jeunes est composé de 13 jeunes âgés de 13 à 20 ans. Certains sont élus lors d'élections organisées dans les collèges, d'autres sont d'anciens membres du Conseil municipal des Enfants qui ont été cooptés. Les élections ont lieu tous les 2 ans.

A l'échelle de la commune, un groupe de réflexion inter-partenarial s'est mis en place sur cette thématique.

6.3.2.3. Le CLAS

La Ville de Hoenheim soutient les actions menées par le centre socio-culturel du Ried dans le cadre du CLAS. Celui-ci travaille directement avec les enseignants de l'école élémentaire du secteur. Un repérage des enfants en grande difficulté est réalisé par ces enseignants. Autonomie des participants sur le plan scolaire et implication des parents dans le suivi de ces enfants sont les deux objectifs prioritaires, entre autres à travers l'utilisation du multimédia. Un élargissement de cette démarche a été entrepris dans la deuxième école élémentaire de Hoenheim, ainsi qu'une réflexion au niveau du collège (implanté sur le ban communal de Bischheim) pour cette année scolaire.

6.3.3. La Ville de Lingolsheim

6.3.3.1. L'accueil de la mi-journée et du soir

La Ville de Lingolsheim organise un dispositif d'accueil de mi-journée et du soir étendu à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires. Ce dispositif concerne 740 enfants inscrits en mi-journée (260 enfants d'âge maternel pour 480 enfants d'âge élémentaire) et 560 enfants inscrits en soirée (200 enfants d'âge maternel pour 360 enfants d'âge élémentaire).

Ces accueils sont ponctués d'activités diverses : jeux, activités manuelles pour les enfants d'âge maternel et animations sportives ou activités éducatives (sensibilisation à la santé par exemple) pour les enfants d'âge élémentaire.

Il convient de préciser que les chiffres donnés ci-dessus correspondent au nombre d'inscrits à ce dispositif. La fréquentation réelle a augmenté substantiellement en deux années scolaires. Le taux de remplissage est passé d'un peu plus de 60 % du nombre d'inscrits en 2005-2006 à plus de 70 % en 2007-2008.

6.3.3.2. Le dispositif adapté aux enfants en difficulté

En plus du Réseau spécialisé d'aide éducative (RASED) implanté dans le groupe scolaire des Hirondelles, concernant 15 enfants en moyenne, la Ville et l'Etat notamment co-financent une action menée par le centre socioculturel de "L'Albatros" dans le cadre du CLAS.

Ce dispositif d'accompagnement collectif concerne des enfants du quartier des Hirondelles, mais aussi du quartier du Molkenbronn, autre quartier relativement sensible à Lingolsheim. Le repérage des enfants ayant besoin d'un tel accompagnement se fait à titre individuel par les enseignants, mais la réponse reste d'ordre collectif, c'est-à-dire que les enfants se retrouvent en groupe :

- dans le quartier des Hirondelles, 30 écoliers d'âge élémentaire bénéficient du dispositif à raison de 2 heures par semaine pendant 25 semaines et 30 collégiens sont inscrits à raison de 4 heures hebdomadaires pendant 25 semaines,
- dans le quartier du Molkenbronn, 20 enfants d'âge élémentaire bénéficient du dispositif à raison de 2 heures par semaine pendant 25 semaines et 30 collégiens sont inscrits à raison de 4 heures hebdomadaires pendant 25 semaines.

Les séances des lundis et jeudis sont consacrées au travail scolaire proprement dit, sur la base de rencontres régulières entre enseignants et accompagnants. Une fiche de liaison individuelle et trimestrielle permet de personnaliser l'aide en fonction de l'avis de l'enseignant. Les accompagnants établissent des fiches "grille d'évaluation" à chaque séance, qui sont transmises à l'enseignant pour information et avis.

Les séances du mardi sont basées sur des jeux éducatifs, des activités artistiques ou des ateliers parents-enfants sur les thématiques suivantes : comment aider son enfant, comment apprendre une leçon, comprendre une consigne. Il s'agit essentiellement d'aide méthodologique à destination des parents et de leurs enfants.

Cet accompagnement scolaire se fait sur la base d'un contrat d'accompagnement signé par quatre personnes : l'enfant, un parent, l'enseignant et un accompagnateur scolaire (en général des étudiants coordonnés par l'animateur-jeunes du centre socioculturel "L'Albatros"). L'action est reconduite depuis 3 ans au vu de son bilan positif.

7. SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

7.1. LA TENDANCE DES FAITS DE DÉLINQUANCE

Entre 2006 et 2007, sur la circonscription de police, la tendance des faits de délinquance générale (- 6 %) et de délinquance de voie publique (- 12 %) - en fait la part la plus visible de la délinquance - continue de baisser après plusieurs années de baisses significatives et successives.

La délinquance générale a ainsi diminué de 24 % en sept ans (2001-2007) et les faits de voie publique ont eux diminués de 42 %.

La tendance sur les 7 premiers mois de l'année 2008 se confirme (-12 % de baisse en délinquance générale et - 21 % de délinquance de voie publique).

7.2. LES POLITIQUES MENÉES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ET DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Tous les programmes d'animation, de prévention, de médiation, plus largement ceux en faveur de la tranquillité publique qui sont mis en oeuvre à l'échelle de la CUS, font l'objet d'actions ciblées dans les ZUS. L'amélioration de la sécurité à quelques phénomènes près, n'est pas uniquement le résultat des actions de la Police Nationale, mais bien de l'ensemble des partenaires qui, chacun dans ses compétences, contribue à améliorer le quotidien des habitants et participe à la lutte contre la délinquance. Pour faire de ce principe une réalité quotidienne, un travail de fond de partenariat est favorisé et développé à tous les niveaux.

Ainsi le travail des partenaires au sein des Conseils d'Animation et de Prévention (CAP) sur Strasbourg ou d'autres structures de concertation mises en place par les Villes, ont permis d'associer les forces vives à l'échelon local à la coproduction de diagnostics et à la mise en oeuvre d'actions concertées et adaptées aux réalités locales.

Depuis 2008, la composition du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) est élargie à l'ensemble des communes composant la CUS. Le CISPD réunit les décideurs dans le même souci d'efficacité. Cette proximité et l'habitude du travail en commun des partenaires locaux permet une plus grande efficacité et une meilleure réactivité dans la gestion de moments sensibles comme la fin d'année ou lors de crises ponctuelles.

L'Etat et les collectivités incitent fortement les partenaires associatifs et les adultes à être présents à ces moments dans la rue, sous diverses formes. Le dispositif des animations de fin d'année (AFA), doté de financements significatifs de l'Etat et des collectivités, mobilise chaque année une bonne quinzaine de porteurs d'animations le soir du 31 décembre, que l'on sait être sensible. Ce travail a certainement contribué à ce que le réveillon sur Strasbourg redevienne progressivement un simple moment festif et ne fasse plus l'objet d'un traitement surmédiatisé.

Par ailleurs, un grand nombre d'interventions dans le cadre des politiques menées en faveur de l'habitat et du cadre de vie ont pour objet l'amélioration du sentiment de sécurité. Ainsi, de nombreuses entrées d'immeubles sont sécurisées, après les expérimentations réussies sur quelques entrées, notamment par la pose de platines de rues, qui permettent de garder clos les sas d'entrées d'immeubles et d'augmenter la visibilité sur ces lieux.

D'autres actions dites de "prévention situationnelle" comme des modifications des sens de circulation, une plus grande sécurisation des cours d'écoles ou d'équipements sportifs contribuent elles aussi à cette amélioration. Des améliorations sensibles sont également perceptibles dans les domaines de la propreté et du traitement des espaces publics et des espaces communs, ce qui contribue au sentiment d'une melleure prise en compte.

Enfin, la mise en place sur Strasbourg d'équipes de proximité restreintes mais très réactives dans ces quartiers, sous la responsabilité d'un élu et d'un directeur de proximité, permet un suivi opérationnel qui contribue à une plus grande cohérence des interventions et donc à une amélioration du sentiment de sécurité de la part des habitants.

7.2.1. Le CLS et le CISPD

Signé en juin 2003, le nouveau Contrat local de sécurité (CLS) regroupait jusqu'à présent sur la circonscription de police les 7 communes urbaines de la CUS et concrétisait les objectifs communs de lutte contre la délinquance et les violences urbaines entre les autorités de l'Etat et les élus locaux. Cet outil opérationnel, décliné en plus d'une vingtaine d'actions, est l'objet d'une évaluation régulière afin de vérifier la pertinence des choix opérés. Dans cet esprit, un nouveau diagnostic sécurité est en cours de réalisation. Il devrait permettre de réajuster les objectifs et de proposer de nouvelles actions.

Le CLS constitue une réponse partenariale aux attentes réelles des habitants et propose une réflexion et des actions dans plusieurs directions, en particulier face à la délinquance des mineurs, la mise en oeuvre de réponses judiciaires, une réappropriation des espaces publics par les adultes, la prise en charge des victimes, la sécurisation des transports publics, etc.

En 2007 de nouveaux groupes de travail ont pu être mis en place sur des territoires ciblés comme le secteur Gare, la prevention situationnelle ou le suivi des publics en errance. Ils sont toujours animés avec l'objectif d'aboutir à des actions concrètes et, grâce au suivi et à une évaluation régulière, ils permettent de traiter dans la durée et en profondeur des thématiques récurrentes.

7.2.2. La cellule coordination sécurité (CCS)

Réunissant chaque semaine depuis plusieurs années, à un niveau décisionnel, une quinzaine de partenaires institutionnels en charge de la sécurité ou ceux confrontés quotidiennement à des phénomènes de délinquance, cette instance permet d'apporter de manière réactive des réponses adaptées et un traitement quasiment en temps réel des difficultés rencontrées sur le terrain.

La situation des quartiers en ZUS y est particulièrement suivie à travers des tableaux de bord qui prennent en compte des données statistiques mais aussi un sentiment partagé de l'ambiance ressentie chaque semaine par chacun des partenaires à son niveau d'intervention. Un compte rendu synthétique est fait chaque semaine.

7.2.3. Les cellules de veille

Les cellules de veille, sans être spécifiques aux ZUS, trouvent tout naturellement leur application dans ces quartiers. Les rencontres régulières des divers partenaires et acteurs de terrain (bailleurs, associations, établissements scolaires, établissements publics, etc.), sont des lieux de proximité où s'échangent les informations sur les faits et les éléments d'ambiance ou se mettent en place des stratégies locales concertées.

Les partenaires s'appuient en outre sur les cellules de veille pour réaliser des actions adaptées à des publics ou à des situations particulières. Ces cellules ont ainsi régulièrement été les creusets d'actions novatrices et ont travaillé à la réappropriation des entrées d'immeubles qui dysfonctionnent, de manière chronique pour certaines.

7.2.4. Les structures de concertation interpartenariales

Afin d'augmenter la proximité avec tous les acteurs de terrain, les élus strasbourgeois ont souhaité mettre en place des structures de concertation interpartenariales dans les quartiers de Strasbourg. Des structures similaires fonctionnent également dans d'autres communes. Elles se réunissent en séance plénière au moins deux fois par an. Assurant la rencontre et les échanges réguliers entre les partenaires, les séances plénières et les groupes de travail permettent de faire une analyse partagée des situations. Ils sont aussi l'occasion pour les groupes de travail thématiques (jeunesse, sécurité routière, parentalité, etc.), de proposer la mise en oeuvre d'actions concrètes. Si celles-ci ne sont pas forcément spectaculaires ou mobilisant des moyens lourds, elles sont toujours adaptées aux réalités du quartier, en cohérence avec les besoins décelés et en impliquant plusieurs partenaires.

Parmi ces actions, on peut citer les fêtes de rentrée permettant aux parents et aux jeunes de mieux connaître les propositions d'activités sur le territoire, la plaquette intitulée "La rentrée des parents", les nombreuses animations de proximité ou les actions concrètes sur le thème de la sécurité routière. En 2007, ce sont plus de 60 actions de proximité, proposées par ces groupes de travail qui ont été mises en oeuvre et financées.

7.2.5. La vidéoprotection

Dans le cadre des actions prévues dans le CLS, et après une étude de faisabilité co-financée par l'Etat et la CUS sur la mise en place de la vidéoprotection sur son territoire, un dispositif de vidéoprotection a été mis en place depuis 2003.

Les spécificités de ce dispositif sont le lien permanent et étroit entretenu avec la Police Nationale et son implantation dans des quartiers, notamment ZUS, après l'équipement du centre-ville historique.

Avec l'extension du dispositif en 2005 et complété en 2007, de plus en plus de ZUS sont équipées d'un système de vidéoprotection comportant plusieurs caméras visibles par quartier.

Les réactions d'hostilité, observées dans certains quartiers et de la part de quelques individus dérangés dans leur comportement lors de l'implantation, disparaissent assez rapidement. La Police et la Gendarmerie utilisent à de nombreuses reprises le visionnage des images enregistrées. Le nombre de réquisitions a augmenté de 70 % en 2007 après avoir doublé en 2006.

7.2.6. Les actions financées par le Contrat urbain de cohésion sociale

La typologie des actions entre des deux dispositifs a été retravaillée et l'axe stratégique 2 "Prévention de la délinquance et Citoyenneté" regroupe l'accès au droit, l'aide aux victimes, l'accompagnement l'accueil et le suivi des personnes sous main de justice ainsi que la promotion de la citoyenneté au travers d'actions culturelles et artistiques en faveur de l'intégration républicaine. Le renfort et le soutien à la parentalité est une part intégrante de cette stratégie globale.

Pour les actions se déroulant spécifiquement dans les quartiers de la géographie prioritaire - en plus d'actions transversales à l'ensemble des ZUS comme MEDIAMIS - il faut retenir le travail des associations de prévention qui réalisent un travail d'accueil et d'accès au droit au sein de permanences de quartier ou à l'hôtel de police en complément de la Maison de la Justice et du Droit.

D'autres structures réalisent aussi des actions de soutien, d'aide aux victimes d'infractions, de lutte contre la violence et la gestion des conflits.

On pourra noter de manière plus particulière des actions de proximité d'information juridique et sociale en faveur des femmes ainsi que de sensibilisation aux violences conjugales en complément de la présence d'écrivains publics.

Près de 153 000 € ont été consacrés spécifiquement par la Ville de Strasbourg et la CUS à ce type d'action territorialisées ; le soutien pour l'ensemble de ce sous axe 2.1.2 du CUCS s'élevant à 1 150 865 € tous partenaires financiers publics confondus.

Par ailleurs, il faut prendre en compte la promotion de la citoyenneté qui représente 49 actions pour un poids de 1 117 149 € tous partenaires publics dont près de 388 000 € à la charge de la Ville et de la CUS.

Ce sous axe "fédère" un ensemble d'actions autour du système scolaire à destination des enfants, des étudiants, mais aussi des actions culturelles, sportives et parfois artistiques visant à promouvoir la citoyenneté sous diverses formes d'expression.

8. SERVICES PUBLICS

8.1. LES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Outre le centre administratif du Parc de l'Etoile, la Ville de Strasbourg a ouvert des mairies de quartier. La compétence géographique de chacune d'elle n'est cependant pas fermée. En effet, chaque usager peut se rendre dans chaque structure, indifféremment de son lieu de résidence.

Les chargés d'accueil interviennent sur 15 sites (y compris le centre administratif), dont 6 se situent en ZUS ou dans leur proximité immédiate. Ceux-ci sont répartis en 4 secteurs. Le personnel est "nomade", c'est-à-dire que s'il intervient en priorité sur son secteur, il peut être amené à travailler sur n'importe quel autre site.

Les autres communes mettent également à disposition de leurs administrés des lieux d'accueil, dont certains peuvent être décentralisés, comme par exemple au centre commercial "Le Ried" à Hoenheim, ou le Pôle Info Service en bordure immédiate de la ZUS des Hirondelles à Lingolsheim.

Par ailleurs, il est à noter que dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la Ville de Strasbourg, de nouveaux Conseils de quartiers vont être mis en place.

8.2. LA DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN

Toutes les ZUS sont desservies par les transports en commun, tant par les lignes régulières des bus urbains que par les lignes de tramway.

Un certain nombre de ZUS sont desservies directement par le tramway : Grand Ried (ligne B), Elsau (lignes B et C), Hautepierre (ligne A), ainsi que la Meinau (ligne A). Les extensions 2007-2008 des lignes de tramway permettent de mieux irriguer le territoire, avec notamment la desserte du Neuhof (ligne C), le terminus dans le quartier des Hirondelles à Lingolsheim (ligne B), en passant par le secteur Wihrel à Ostwald (ligne B).

- **La ZFU du Neuhof**

Cette ZUS est desservie principalement par les lignes radiales 14 et 24 (route du Neuhof - route d'Altenheim), qui pénètrent au cœur du quartier (rue de la Klebsau, allée des Déportés). Le niveau de service de ces lignes est resté globalement stable depuis 1999. Le tramway (ligne C) la dessert depuis le 25 août 2007 jusqu'au carrefour Reuss. La ligne 14 est redéployée sur l'axe "rues Mermoz et de l'Indre", la ligne 24 reste implantée sur les routes du Neuhof et du Polygone (en direction du marché de Neudorf et de la Grande Ile).

- **La ZFU de Hautepierre**

Le quartier de Hautepierre est particulièrement bien desservi par les transports en commun, principalement par la ligne A du tramway. Bien que restant élevés, les niveaux de service des arrêts «Dante», «Hôpital de Hautepierre» et «Ducs d'Alsace», ont vu leur niveau de service légèrement baisser (- 14 %) entre 1999 et 2004 avec la mise en service de la ligne D, qui renforce les capacités de la ligne A en centre-ville. La mise en place de la ligne de rocade 70 et d'une ligne 4A (débranchement de la ligne 4) a renforcé nettement les niveaux de service de l'arrêt «Hautepierre-Maillon» (+ 40 % de bus et tramway supplémentaires).

- **La ZRU des Ecrivains**

Ce quartier est desservi principalement par la ligne radiale 6, implantée sur la route de Général de Gaulle. Les niveaux de service sont globalement stables sur cet axe. Ils sont les plus forts aux arrêts «Ecrivains» et «Marc Séguin», points d'interconnexion avec les lignes de rocade 50 et 70. La ligne 70 a apporté une nouvelle desserte par le Nord du quartier.

- **La ZRU de Cronembourg**

Ce quartier est desservi par la ligne radiale 19 (rue du Champ de Manoeuvre et rue Langevin), rabattue sur les lignes A et D du tramway à la station "Rotonde" et par la ligne de rocade 50 (rue du Rieth). Le nombre de bus sur le quartier est resté stable entre 1999 et 2004 sur la globalité du quartier. Les différences entre arrêts proviennent de la réorganisation des lignes 50 et 19, qui ne circulent plus en tronc commun dans la Cité Nucléaire, comme c'était le cas en 1999.

- **La ZRU de la Meinau**

La ZRU de la Meinau est desservie par les lignes 7, 27 et 40. Les niveaux de service au coeur du quartier sont en baisse. Néanmoins, cette baisse est compensée par la proximité de la ligne A du tramway, qui offre un fort niveau de service. La ZRU de la Meinau n'est pas desservie directement par une ligne de tramway. Cependant elle n'est pas éloignée de la ligne A qui emprunte l'avenue de Colmar vers laquelle sont rabattues des lignes de bus. Depuis août 2007, l'avenue de Colmar est également desservie par la ligne E, et le carrefour "Reuss" est desservi par la ligne C (dont le secteur "Canardière" sera plus proche que de la ligne A - E).

- **La ZUS du Grand Ried**

Le quartier du Ried est desservi directement par la ligne B du tramway. Les niveaux de service y ont augmenté de plus de 25 % entre 1999 et 2004. Les niveaux de service à l'arrêt "Pont Phario" ont connu une augmentation de plus de 70 %, du fait de l'arrivée du tramway et de la mise en service des lignes 70 et 72, qui avec la ligne 6, desservent la cité de l'Ill par le Sud, sur la rue de l'Ill, sans la traverser directement.

- **La ZUS de Koenigshoffen**

Cette ZUS est principalement desservie sur sa limite Sud, par la ligne radiale 4 circulant sur la route des Romains. Les modifications de tracé supprimant les troncs communs sur les lignes 4 et 50 au coeur du quartier du Hohberg ont induit une légère baisse de niveau de service aux arrêts concernés. Un travail est en cours pour élaborer la ligne F, en lien avec l'avancement du tram-train.

- **La ZUS de l'Elsau Montagne-Verte**

Le secteur de la Montagne-Verte est desservi par les lignes 2, 12, 15 et 50, qui circulent en tronc commun jusqu'à l'arrêt "Roethig" sur la route de Schirmeck. Les niveaux de service sur ces tronçons sont restés stables depuis 1999, l'offre de service étant très forte (3 minutes aux heures de pointe), du fait du tronc commun.

Quant à l'Elsau, elle est desservie par les lignes B et C du tramway, ainsi que par la ligne 40. Le terminus du tramway se situe au Nord du quartier sans y pénétrer. Les niveaux de service en ce point ont doublé depuis 1999. Par contre, les arrêts situés au coeur du quartier, précédemment desservis par la ligne 2, ont connu une baisse significative de leurs niveaux de service. La ligne B sera prolongée fin 2007 vers le Sud-Ouest de l'Elsau, vers la Montagne-Verte (rue d'Ostwald) et vers la ville d'Ostwald.

- **La ZUS des Hironnelles (Lingolsheim)**

Le quartier des Hironnelles est desservi par la ligne 15, qui le traverse du Nord au Sud. Cette ligne, rabattue sur les lignes B et C du tramway à l'arrêt «Montagne-Verte» a vu son niveau de service légèrement augmenter depuis 1999. La ZUS des Hironnelles est également concernée par l'extension du réseau de tramway, opérationnel depuis juin 2008.

Simultanément à la mise en service du tramway, la Ville de Lingolsheim et la CUS ont procédé à la restructuration de tout le réseau de voirie environnant (rue des Hironnelles, giratoire Schuman - Pflimlin et amorces des nouvelles rues du quartier liées à la restructuration urbaine du secteur).

- **La ZUS du Port du Rhin**

Le quartier du Port du Rhin est desservi par les lignes 2 et 21 sur la route du Rhin (RN4), en direction de l'Allemagne. Les niveaux de service de ces lignes sont restées stables depuis 1999. Le réseau de transport 2007-2008 permet d'améliorer la desserte de ce quartier dans la mesure où la ligne de bus 21 est rabattue vers la nouvelle station de tramway "Aristide Briand" (nouveau terminus de la ligne D) d'une part, et la rue du Petit Rhin est desservie par la ligne 7 prolongée, elle aussi en correspondance avec le tramway.

8.3. L'INTERVENTION DU PIC URBAN

Au titre de l'axe B "Amélioration de la qualité de vie quotidienne", 2 mesures contribuent également au développement d'actions en faveur de l'amélioration des services publics :

- mesure 4 : Renforcer l'offre d'animation sociale, culturelle et sportive,
- mesure 5 : Améliorer la gestion des services aux habitants.

Les 38 actions financées jusque fin 2005 (20 au Neuhof, 12 à la Meinau et 5 au Port du Rhin et 1 inter-quartiers), concernaient aussi bien l'installation d'artistes en résidences, la création d'aires de jeux, la création d'une ludothèque, les fêtes et animations de quartier ou encore l'aménagement de locaux associatifs. Le coût total éligible de ces actions s'élève à plus de 8,08 M€. Pour l'ensemble de ces opérations, le FEDER a pris en charge 29,59 % du coût éligible, la CUS 8,29 % et la Ville de Strasbourg 26,06 %.

CONCLUSION

Le présent rapport de l'Observatoire local des ZUS montre que les 10 ZUS de la CUS ont fait l'objet d'une attention particulière de la CUS, qui y a pleinement appliqué les politiques sectorielles de droit commun et les politiques complémentaires, telles que le PIC URBAN dans le Sud de Strasbourg, ou encore la mise en oeuvre du Contrat urbain de cohésion sociale sur les quartiers prioritaires.

- En termes **d'emplois et de développement économique**, on observe une augmentation de 10 % entre 2007 et 2008 du nombre d'établissements dans l'ensemble des ZUS. De plus, l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois est orientée à la baisse et se situe au niveau de l'an 2000.
- La mise en oeuvre d'une **politique ambitieuse de rénovation urbaine** sur 5 des 10 ZUS est appelée à transformer durablement d'une part la morphologie de ces quartiers, par des interventions lourdes sur le bâti et les espaces publics, et d'autre part de modifier pour l'ensemble des résidents de ces quartiers et de ceux de l'ensemble de l'agglomération, leur perception et leur image.
- S'agissant de la **santé publique** des personnes résidant en ZUS, des efforts ont été entrepris et diverses actions ont pu être menées. Il reste toutefois encore à développer l'attractivité de ces quartiers pour encourager l'installation de professionnels de la santé.
- La **politique éducative** vise à favoriser la réussite scolaire des plus jeunes. Il reste pour l'avenir à mesurer les améliorations en terme de réussite scolaire des enfants scolarisés en ZUS.
- En matière de **sécurité et de tranquillité publiques**, les statistiques disponibles montrent une diminution des actes de délinquance sur le long terme. De nombreuses actions sont impulsées par les différents partenaires et acteurs locaux et sont entreprises pour intervenir rapidement et pour faire diminuer les actes délictuels.
- Enfin, il apparaît que globalement, les ZUS bénéficient d'un taux d'équipement en **services publics** relativement complet, notamment avec l'achèvement des extensions du réseau de tramway, notamment vers le Neuhof, le quartier des Hironnelles à Lingolsheim. De ce fait, l'ensemble des ZUS sont connectées au coeur de l'agglomération et aux autres quartiers, notamment le quartier européen et la Robertsau.

